

Trois cent cinquante personnes contre la venue de Blocher

MANIFESTATION • La cortège, encadré par le collectif No Bunkers, s'est acheminé sans accros jusqu'à la place de la Navigation, aux Pâquis.



Selon les manifestants, l'UDC porte une lourde responsabilité dans les conditions pitoyables de l'accueil des migrants aujourd'hui. ERIC ROSET

CAMILLE LAYAT

«Blocher au Bunker!» Environ 350 personnes se sont retrouvées hier à 18h sur la plaine de Plainpalais pour manifester contre la venue de Christoph Blocher à Carouge et demander la régularisation des sans-papiers. L'ancien conseiller fédéral participait à une soirée électorale en compagnie d'Osakar Freysinger, conseiller d'Etat valaisan, et de nombreux candidats romands aux élections nationales. Environ trois cent cinquante sympathisants y ont pris part.

«Blocher au Bunker!»

Après que la police a annoncé que la manifestation n'était pas autorisée, le cortège s'est déplacé, en musique, jusqu'à la place de la Navigation, aux Pâquis. Parmi les manifestants, il y avait des familles, quelques enfants distribuaient

même des flyers aux passants, qui ont été cependant rares à se joindre au mouvement.

«Blocher a poussé à la fermeture de nombreux foyers. Les migrants y sont aujourd'hui entassés ou logés dans des bunkers», a dénoncé au micro Jean Burgermeister, de Solidarités. Selon lui, le parti d'extrême droite porte une lourde responsabilité dans les conditions pitoyables de l'accueil des migrants aujourd'hui. Et d'accuser l'ancrage d'un discours de haine, d'une «surenchère xénophobe écœurante» dans tous les partis, et notamment au PLR, avec en tête Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé de la Sécurité et de l'économie, qui «a criminalisé les migrants en lutte». Ou encore le PDC, qui «propose simplement aux migrants du travail non rémunéré».

Pour Aurélie, du collectif No Bunkers, cette manifestation est l'occasion d'apporter son soutien à Amine, Saber, Haithem et Mohamed, requérants militants du mouvement, actuellement détenus. Elle rappelle que Mohamed est en grève de la faim (lire notre édition du 21 août), pour dénoncer sa détention, depuis trente-six jours. Elle se félicite des avancées du mouvement et des négociations en cours avec le conseiller d'Etat chargé des Affaires sociales, Mauro Poggia. Mais tous affirment que «la lutte continue».

Sécurité renforcée

C'est le collectif antifa RAGE (Réseau d'agitation Genève) qui le premier avait appelé à «saboter» la manifestation de l'UDC. Hier à Carouge, le parti avait donc étendu son dispositif de sécurité.

«Nous avons engagé plus de personnel pour la sécurité et nous sommes en liaison avec la police, c'est à elle d'assurer le bon déroulement de notre soirée», explique Eric Bertinat, secrétaire général de l'UDC-GE. Par ailleurs, une plainte pénale contre inconnu pour menaces et tentatives de contrainte a été déposée par le parti. Sur place, les forces de sécurité avaient bouclé le périmètre et ont procédé à des fouilles préventives.

A la suite de la manifestation, la police nous a indiqué hier soir n'avoir eu aucune confrontation avec des manifestants ni aucun dégât à explorer, à l'exception de quelques tags. «Même à l'arrivée, sur la place de la Navigation, ça s'est plutôt très bien passé», nous a déclaré Silvain Guillaume-Gentil, porte parole de la police. I

Pétition pour interdire le trafic aérien nocturne

AÉROPORT • Les riverains de Cointrin ont récolté 4800 signatures. Ils veulent une interdiction du trafic de 23h à 6h du matin.

Plus de 30000 personnes sont touchées quotidiennement par la pollution sonore émanant de l'aéroport de Genève. Pour y faire face, une pétition réclamant la fermeture absolue de l'aéroport de 23h à 6h, contre 0h-6h actuellement, a été déposée devant le Grand Conseil genevois. À l'initiative de l'Association des intérêts de Vernier village (AIVV), une dizaine d'associations de riverains ont récolté 4800 signatures. Cela afin de «garantir la qualité de vie des habitants de la région» a expliqué hier, devant la presse, Christina Meissner, membre de l'AIVV, députée et conseillère municipale UDC à Vernier.

«Nous ne souhaitons pas une décroissance de l'aéroport de Genève. Cependant, croître au-delà de la situation actuelle semble déraisonnable puisque le marché n'en est pas demandeur», explicite Jean-François Bouvier, président de l'AIVV. «Au contraire», affirme Bertrand Stämpfli, attaché de presse de l'aéroport. Ce dernier estime l'augmentation de la demande à 10 millions de passagers supplémentaires d'ici à 2030, contre 15 millions aujourd'hui. Il ajoute que «l'absorption de ce trafic supplémentaire se fera dans le respect de la loi suisse, sans élargissement d'horaire».

Or, la revendication des pétitionnaires ne concerne pas une hypothétique extension des horaires du trafic aérien,

mais l'actuelle surcharge nocturne.

La hantise de l'AIVV: un avion toutes les nonante secondes. «La capacité maximale de la piste est en effet d'un avion toutes les nonante secondes», reconnaît Bertrand Stämpfli, «mais cela ne se produit que durant une ou deux heures par jour. Sur les dix-huit heures de trafic quotidien, il y a de nombreux creux. Ces derniers auront tendance à se remplir avec l'augmentation de la fréquentation, mais l'idée n'est pas d'atteindre la capacité maximale en permanence.» Et d'ajouter: «Nous avons conscience du désagrément sonore subi par les riverains, et rappelons que les avions sont taxés en fonction du bruit produit. L'aéroport investit également dans l'insonorisation des bâtiments aux alentours.»

À Zurich, après négociations avec les riverains, le trafic aérien s'arrête désormais à 23h. «Pourquoi n'en serions-nous pas également capables?» se demande légitimement Christina Meissner. Elle ajoute que les émissions sonores nocturnes sont «des plus dérangeantes et les plus dangereuses pour la santé». Entre janvier et juillet de cette année, 1526 avions ont survolé Genève entre 23h et minuit. «Perdre la dernière rotation aurait un impact notable» répond quant à lui Bertrand Stämpfli.

MARIE DURAND

Des conseillers municipaux suppléants?

COMMUNES • Pour le Mouvement citoyens genevois, les élus communaux doivent pouvoir être remplacés.

La nouvelle Constitution genevoise a introduit le système des députés suppléants, en place depuis novembre 2013. Sa mise en œuvre aurait fait ses preuves et donnerait entière satisfaction, notamment en permettant aux parlementaires de milice de mieux concilier leurs obligations professionnelles et familiales. C'est du moins l'avis du député MCG Thierry Cerutti. Il vient donc de déposer au nom de son groupe un projet de loi au parlement cantonal visant à prévoir cette fonction également au niveau des Conseils municipaux.

Le poids de l'activité politique s'est renforcé et les exigences professionnelles ou familiales dissuadent de nombreuses vocations, estime-t-il.

Selon le MCG, permettre aux élus d'être parfois remplacés rendrait ces mandats plus attractifs, avec à la clé une démocratie locale davantage représentative et un travail des délibératifs communaux plus efficace.

Le projet de loi prévoit un nombre proportionnel de suppléants, en relation avec la taille du groupe politique. Par ailleurs, en commission des droits politiques du Grand Conseil, un projet socialiste visant à élargir les prérogatives des députés suppléants est à l'étude. L'idée serait, notamment, de leur permettre de si-

gner ou de déposer des textes parlementaires.

Députée après avoir été suppléante, la socialiste Nicole Valiquier a été conseillère municipale en Ville de Genève durant dix ans. «Forte de mes expériences, j'estime à titre personnel que des suppléants au Conseil municipal ne sont pas nécessaires. Dans notre groupe, nous avons toujours pu, en commissions, nous faire remplacer par des collègues de notre groupe.»

Par ailleurs, la députée trouve que la démarche, si elle répondait à un besoin, devrait venir des Conseils municipaux et ne pas être ordonnée «par le haut». «La Constituante avait aussi imposé cette mesure au niveau du canton, mais elle a oublié les délibératifs, où la problématique est similaire», rétorque M. Cerutti, par ailleurs conseiller municipal à Vernier, où il n'a pas entamé une telle démarche.

Pour rappel, la Ville de Genève, plus grande commune du canton, avait aussi réfléchi à la difficile conciliation entre vie professionnelle, privée et politique, via la proposition de la gauche de prévoir des séances en journée et non en soirée, afin, en particulier, de favoriser la représentation des femmes. Un projet balayé fin juin dernier, notamment avec les voix du MCG municipal.

RACHAD ARMANIOS

Versoix: l'inspecteur du travail rend un rapport sévère

TENSIONS • La commune protège-t-elle la santé psychique de ses employés? Impossible de le dire, répond l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

RACHAD ARMANIOS

La mairie de Versoix a-t-elle pris les mesures adéquates pour protéger la santé psychique de ses employés? Le rapport de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), sollicité par plusieurs employés, pourrait sembler en demi-teinte. Il se révèle en fait assez sévère.

En substance, le gendarme des relations du travail constate qu'un dispositif a bien été mis en place. Mais quant à savoir s'il fonctionne correctement, c'est une autre affaire...

L'Ocirt juge adéquat le recours confidentiel à une personne de confiance en cas de conflit. Mais il se dit impuissant à évaluer l'efficacité de ce dispositif. Et pour cause: il lui a été impossible d'établir précisément les mesures prises dans le cadre des différents dossiers qui ont occupé cette médiatrice. Pour pouvoir assurer à l'avenir un suivi dans la gestion des conflits, le Conseil administratif de Versoix est donc prié de protocoler de

manière exhaustive les entretiens qu'il aura désormais avec la personne de confiance. L'exécutif, de son côté, se félicite que son dispositif de gestion des conflits ait été jugé adéquat et relève que la commune a été pionnière en la matière en l'introduisant fin 2012.

Pour rappel, *Le Courrier* avait révélé dans une série d'articles que le secrétaire général de la commune avait été mis en cause à propos de burn out, de départs et de souffrances au travail en raison d'un comportement dit autoritaire. Par ailleurs, la relation cachée de Cédric Lambert, le maire précédent, avec une de ses employées avait créé de très vives tensions dans un service.

Très général, le rapport de trois pages de l'Ocirt établit qu'il y a eu «un certain nombre de situations difficiles pouvant trouver comme origine une prise en compte non adéquate de la problématique du conflit d'intérêt». Il invite le Conseil

administratif à établir un code de conduite à ce propos. Ce à quoi l'exécutif s'engage, y compris concernant les relations avec des tiers, comme des fournisseurs.

Par ailleurs, l'Ocirt confirme que la personne de confiance a traité trente situations conflictuelles – alors que le conseiller administratif Patrick Malek-Asghar avait affirmé, en novembre dernier face à la commission des finances, qu'elle n'avait traité que deux ou trois cas par année. Surtout, la gravité de certaines situations est reconnue. L'Ocirt fait état d'«une problématique très importante affectant plusieurs personnes à des niveaux différents avec des fonctions différentes».

Un résumé superficiel qui déçoit les employés dont l'Ocirt a longuement recueilli les témoignages. En réalité, le caractère très général du rapport est lié à la mission de prévention de l'Ocirt, qui, contrairement à un tribunal, n'a pas à établir les culpabilités ni à

pointer des personnes, mais doit offrir des pistes d'amélioration dans l'organisation du travail. En fait, relève une source proche du dossier, les manquements établis par l'Ocirt témoignent d'un rapport inhabituellement sévère.

Ainsi, quand l'Ocirt exige un mode opérationnel efficace entre l'exécutif, le secrétaire général et les chefs de service, on peut y voir, en creux, la critique d'un certain amateurisme. Voire d'une opacité quand le rapport constate des difficultés en termes de transmission d'informations et un manque de formalisme quant aux décisions prises dans l'administration en raison d'un travail essentiellement basé sur l'oralité.

L'exécutif a jusqu'au 30 octobre pour informer l'Ocirt du suivi qu'il entend donner à ses mesures correctives. Quant au rapport de la Cour des comptes, qui a aussi enquêté à Versoix, il sera prochainement rendu public. I